



La SPA de l'Estrie effectue une saisie de chevaux à Val-Joli

Sherbrooke, le 23 février 2012 - La Société de protection des animaux (SPA) de l'Estrie a effectué une saisie de six chevaux le 22 février dernier sur le territoire de la municipalité de Val-Joli. Cette intervention a eu lieu à la suite de la réception de plusieurs plaintes de négligence déposées auprès de la SPA la semaine précédant cette intervention.

« Nos inspecteurs se sont d'abord récemment rendus sur les lieux afin de constater la situation. Comme personne n'était présent, un avis a été laissé à l'intention du propriétaire afin que ce dernier communique avec nous, d'expliquer la responsable des communications et porte-parole de la SPA, Cathy Bergeron. Puisque le propriétaire ne s'est jamais manifesté, nos inspecteurs, munis d'un mandat de perquisition, ont effectué une seconde visite hier. Sous les recommandations du vétérinaire qui les accompagnait, ils ont ainsi procédé à la saisie des six chevaux. » Trois chevaux belge, un pinto, un arabe et un de race inconnue ont ainsi été retirés des lieux pour tous être transportés vers une pension spécialisée.

Environnement inadéquat et dangereux

Tous les chevaux souffrent d'enflures aux pattes et au fourreau dû à un manque d'exercice et l'un d'entre eux, de race belge, se trouve entre la vie et la mort, souffrant d'une importante déchirure à l'abdomen, blessure sérieusement infectée.

Par ailleurs, l'environnement dans lequel vivaient les chevaux était totalement inadéquat et dangereux, d'où la nécessité d'intervenir rapidement. « Ces animaux ont été trouvés dans une étable, un environnement conçu pour accueillir des vaches et non des chevaux, précise M^{me} Bergeron. L'espace fourni à ces chevaux était donc considérablement trop petit, tant au niveau de la largeur, de la longueur que de la hauteur. Ils avaient notamment la tête baissée en permanence, le plafond de l'étable étant trop bas pour leur permettre de se redresser la tête. Cet environnement comportait également divers risques de danger de blessures, justifiant aussi leur saisie immédiate. »

.../2

Transportés vers une pension, tous ces chevaux ont été examinés de plus près et recevront les soins requis en fonction de leur état de santé. Les inspecteurs veilleront également à compléter leur enquête dans les prochains jours et déposeront ce dossier auprès du Procureur de la Cour du Québec. « *Les éléments d'information que nous avons recueillis à ce jour ne nous permettent pas, à l'heure actuelle, d'identifier le propriétaire de ces chevaux. Nous avons bon espoir qu'il se manifestera prochainement* », de conclure M^{me} Bergeron.

En terminant, rappelons que les inspecteurs de la SPA de l'Estrie ont le mandat de voir à l'application des lois canadienne et provinciale ainsi que de la réglementation municipale en matière de protection et bien-être animal. Quiconque croit qu'un ou des animaux sont victimes de négligence ou de cruauté peut déposer une plainte à la SPA en composant le 819 821-4727, option 5.

Photo Cheval_poutre

Bas de vignette : De taille importante, ce cheval devait maintenir sa tête baissée en permanence en raison de la hauteur peu élevée du plafond et des poutres.

Photo Étable

Bas de vignette : Les six chevaux saisis ont été trouvés dans des lieux aménagés pour héberger des vaches.

Source : Cathy Bergeron
Responsable des communications
819 821-4727, poste 109 / cbergeron@spaestrie.qc.ca